

## RÉSUMÉ DE LA SEANCE DU 28 JUIN 2017

Présents : Marie-Louise AULNER, bourgmestre ; Aloyse SCHILTZ, Lucien SETTINGER échevins ; Claude AREND, Roger BEISSEL, Carlo HANSEN, Carlo HEUERTZ, Marcel MOUSEL, Damien SAGRILLO, conseillers.

Excusés : Claudio MONGELLI, Pit MARNACH, conseillers.

### 1) Ajoute à l'ordre du jour

Le conseil communal décide d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour : Approbation devis pour sondages archéologiques aux annexes du château d'Aspelt.

Vote : unanime

### 2) Correspondance

Le bourgmestre AULNER informe :

17.07. Réunion du conseil communal

11.07. Présentation du nouveau projet « Extension station d'épuration »

26.06. Réunion « PAP op der Sank » avec les habitants de la rue en question

*Le conseiller BEISSEL demande si l'invitation distribuée aux habitants concernés était bien émise par l'administration communale ? Il faut savoir que le secrétariat communal n'était pas informé de l'émission de cette lettre, que la lettre ne comportait pas les signatures conjointes du bourgmestre et du secrétaire et qu'elle n'était pas remise à tous les habitants de la rue ? De plus, des citoyens à qui vous avez parlés m'ont demandé de vous prier de ne plus raconter une chose à un citoyen et quelque chose de différent à un autre. Sachez que les personnes se parlent entre eux et remarquent les discrédances dans vos messages respectifs. Le bourgmestre AULNER répond que le collègue échevinal a bien le droit de discuter avec les gens concernés et de les inviter à un échange informel. Le conseiller AREND informe sur la distribution des invitations que lui a faite lui-même, comme il habite le lotissement en question.*

### 3) Approbation Organisation Scolaire provisoire 2017/2018

*Monsieur Patrick STOFFEL présente l'organisation scolaire.*

*Le bourgmestre AULNER explique que le PEP et les plans du 'Séchere Schoulwee', Pedibus et transport scolaire seront votés dans la prochaine réunion.*

Le conseil communal décide d'approuver de retenir l'organisation scolaire provisoire pour l'année 2017/2018 comme présentée.

Vote : unanime

### 4) Augmentations crédits ordinaires

Le conseil communal décide d'augmenter les crédits ordinaires suivants :

- Fournitures d'entretien pour la Maison Relais: augmentation de 10.000,-€, de 20.000,-€ à 30.000,-€

Le bourgmestre AULNER explique que, comme l'agrément de la Maison Relais a pu être augmenté de 40 enfants, il s'avère important d'échanger du matériel de cuisine pour permettre la création de repas pour un nombre plus élevé d'enfants. Elle informe qu'on n'aura plus de liste d'attente pour l'année 2017-2018 selon l'exploitant Anne asbl.

- Night Rider : augmentation de 5.000,-€, de 10.000,-€ à 15.000,-€
- 

Vote : unanime

## **5) Approbation comptes 2015**

Compte de gestion

Le conseil communal décide d'arrêter provisoirement le compte de gestion de l'exercice 2015 comme présenté.

Vote :

Oui : AREND, AULNER, HANSEN, SAGRILLO, SCHILTZ, SETTINGER

Non: BEISSEL, HEUERTZ, MOUSEL

### a) Compte administratif

Le conseil communal décide d'arrêter provisoirement le compte administratif de l'exercice 2015 comme présenté.

Vote : unanime

## **6) Adaptation taxes de chancellerie**

Le conseil communal décide de fixer avec effet au 01 août 2017 les taxes de chancellerie relatives aux certificats suivants:

- |   |       |
|---|-------|
| - Demande de carte d'identité luxembourgeoise :   | 5,- € |
| - Demande de passeport :  | 5,-€  |
| - Déclaration d'arrivée et de départ :  | 5,-€  |
| - Attestation d'enregistrement aux citoyens de l'Union et des ressortissants des pays assimilés : | 5,-€  |
| - Certification « Copie conforme » :  | 5,-€  |
| - Récépissé « déclaration chiens » :  | 5,-€  |

et dispose que tous les autres certificats, extraits d'actes, légalisations signature et attestations sont délivrés à titre gratuit.

Le bourgmestre AULNER explique qu'il s'agit ici d'une harmonisation des taxes car certaines étaient à 6,-€ et d'autres à 3,-€.

Vote : unanime

## **7) Demande de classement comme monument national**

Le conseil communal décide de s'exprimer en faveur d'une demande en vue du classement de la deuxième partie du jardin près du château à Aspelt, inscrit au cadastre de la Commune de Frisange, section A d'Aspelt numéro 380/2 comme monument national et de

demander aux autorités supérieures de transmettre le présent dossier au Gouvernement en conseil. La première moitié a été classée ensemble avec les bâtisses.

Vote : unanime

### **8) Devis de travaux de recherche**

Le conseil communal décide d'approuver le devis de 5.500,- € pour des travaux de reconnaissance et détermination des matériaux à l'intérieur du Presbytère et de la salle paroissiale à Aspelt.

Vote : unanime

### **9) Devis de travaux de sondage archéologiques**

Le conseil communal décide d'approuver le devis de 40.000,- € pour des travaux de sondage archéologiques de diagnostic dans le cadre de l'aménagement des annexes du château d'Aspelt.

Vote : unanime

### **10) Approbation décomptes**

Le conseil communal approuve les décomptes suivants :

<b>Décompte</b>	<b>Devis approuvé</b>	<b>Dépense effective</b>
Logiciel de gestion des poubelles	22 500,00 €	20 626,20 €
Puces électroniques, fourniture et pose	25 000,00 €	25 000,00 €
Travaux cours de récréation Cycle 1	198 900,00 €	197 678,69 €
Acquisition récipients	155 000,00 €	140 060,05 €
Abris de bus	45 000,00 €	30 530,63 €
Bassin de rétention Lëtzebuurgerstrooss/Frisange	1 830 000,00 €	1 495 326,05 €
Véhicule électrique, service technique	45 000,00 €	28 904,80 €
Système de détection d'incendie AI Schoul & AI Gemeng	40 000,00 €	36 107,77 €
Mobilier école centrale	25 000,00 €	24 023,96 €
Engin multifonctionnel	45 000,00 €	41 577,51 €
Véhicule First Responder	10 000,00 €	9 738,85 €
Mise en souterrain ligne CREOS à Hellange	117 000,00 €	117 000,00 €
Tondeuse haies & protection tracteur	30 000,00 €	20 962,55 €
Logiciel CAD pour plans digitaux	20 000,00 €	20 000,00 €
Mise en état bouches d'eau, programme 2014	100 000,00 €	12 106,08 €
Réseau Retina pour corps de sapeurs- pompiers	45 000,00 €	43 636,22 €

Votes : unanimes

## **11) Rénovation ateliers communaux à Hellange**

*Le conseiller MOUSEL s'excuse et quitte la réunion.*

Le conseil communal décide d'approuver les plans et devis établis par bureau BEST, ingénieurs-conseils en mai 2017. Le devis porte sur un montant de 826 828,17 €, TVA et honoraires compris.

L'échevin SETTINGER explique qu'il s'agit surtout de la mise en conformité de l'atelier communal, qui n'a jamais été réalisé depuis l'acquisition de la bâtisse en 1999. Comme la majorité actuelle est en train de régler la question du commodo/incommodo il faut absolument cette mise en conformité. La toiture doit être refaite en raison des infiltrations d'eaux, qui perturbent le bon fonctionnement du système d'alarme d'incendie. Un silo externe pour le stockage du sel permet de libérer plus d'espace dans la partie arrière de l'atelier et une petite extension latérale donnera plus de place de stockage.

L'ajout d'un deuxième étage, revendiqué par le conseiller BEISSEL, n'est pas faisable à cause de l'extraction de fumée requise dans le cadre du commodo/incommodo.

Vote :

Oui : AREND, AULNER, HANSEN, SAGRILLO, SCHILTZ, SETTINGER

Non: BEISSEL, HEUERTZ, MARNACH

## **12) Questions orales au collège échevinal**

### **a) Questions orales posées par le conseiller HEUERTZ :**

Est-ce que le collège échevinal dispose de statistiques concernant l'utilisation du « Frisibus » ?

*L'échevin SETTINGER répond qu'il y-eut 35 courses en mars, 33 en avril et 52 au mois de mai.*

A titre d'information : Mr WEBER à Frisange est toujours en attente d'une convention concernant une partie de terrain libérée lors de la démolition de l'ancien château d'eau. Le bourgmestre AULNER confirme ceci et ajoute qu'il y a encore énormément de conventions et d'actes à faire comme ceci a toujours été négligé avant 2012.

Quand est-ce que sera réparé le chemin rural, extension du « Hoenerwee » à Frisange?

*L'échevin SCHILTZ répond que les P&Ch se font prier pour commencer les travaux en dessous du pont. La raison semble être la nécessité de déplacer une bouche d'égout. Suite à ceci la réfection du 'Héngerjuck' pourra se faire.*

Qu'est-ce que vous comptez faire concernant les déchets encombrants laissés sur le trottoir à défaut d'une demande des citoyens à Lamesch ?

*L'échevin SCHILTZ répond que l'agent communal est dépêché auprès des résidents fautifs pour les informer de la procédure à suivre.*